



**COMPTE RENDU - PROCÈS-VERBAL DE  
LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 DÉCEMBRE 2025**

|                                   |   |    |
|-----------------------------------|---|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | : | 29 |
| " " présents                      | : | 21 |
| " " ayant donné pouvoir           | : | 04 |
| " " votants                       | : | 25 |

Date de la convocation : 10 décembre 2025

**PRÉSENTS** : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ ; Mme MARTIN ; Mme BAILLY ; M. GRENIER ; Mme DELACROIX ; M. TISSOT ; Mme BENOIT ; Mme DAVID ROUSSEAU ; M. BONJOUR ; M. CUSENIER ; Mme FILIPPI ; M. VUILLEMOZ ; M. VUILLEMIN, ; Mme GIROD ; M. POUX ; Mme DOUARD ; M. BOURNY ; M. CUEVAS ; Mme VERNIER-THIÉMARD ; Mme GOBET.

**EXCUSÉS** : Mme TBATOU donne pouvoir à Mme DAVID ROUSSEAU ; Mme RIGOULET donne pouvoir à Mme GIROD ; M. OLIVIER ; Mme ROYET ; Mme ROUSSEL donne pouvoir à Mme DELACROIX ; M. BINDA ; M. MIGNOTTE ; Mme SEKER donne pouvoir à M. BONJOUR.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M. Sébastien BONJOUR

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Guy SAILLARD, Maire.

---

**M. le Maire**.- Bonsoir. Nous en sommes au pénultième Conseil municipal.

\*\*\*\*\*

**Information subventions**

**M. le Maire**.- Suite aux travaux de sécurisation de la rue du Général Leclerc en 2024 (pour un montant de 228 000 euros), nous avons bénéficié d'une subvention de 10 000 euros au titre de la répartition des amendes de police, ce qui correspondait à 25 % du montant des travaux plafonné à 40 000 euros.

Le Conseil Départemental du Jura a changé ses critères, donc le plafond n'est désormais plus à 40 000 euros, mais à 100 000 euros, et la subvention est montée à 33 %. Nous avions droit à 33 000 euros, donc ils nous renvoient 23 000 euros, qui nous ont déjà été versés.

Le Conseil Régional, lors de la Commission permanente du 21 novembre, a également décidé de nous attribuer une subvention pour la mise en place d'un îlot d'avenir d'un montant de 10 784 euros.

\*\*\*\*\*

### Remerciements et communications diverses

**M. le Maire.**- J'ai les remerciements des Restaurants du Cœur du Jura pour la subvention qui leur a été attribuée, qui permettra d'améliorer l'accueil des familles qui visitent l'association.

Le Secours Catholique de Champagnole nous remercie également pour la subvention accordée en 2025. Ce geste important apporte une reconnaissance supplémentaire par la commune à l'action menée par leur association.

La Société d'Histoire Naturelle nous remercie elle aussi pour la subvention attribuée.

La chorale des Voix Amies remercie la municipalité pour l'attribution de la subvention 2025. D'ailleurs, dimanche à 16 heures aura lieu le concert des Voix Amies à l'église avec un cor des Alpes.

La Tarentelle remercie très chaleureusement la municipalité pour la mise à disposition gracieuse de l'Oppidum à l'occasion du Téléthon. Nous leur avions dit que nous leur offrions la salle et que nous payerions la SACEM. Cette soirée animée par la Tarentelle, Champ'Accordéon et la Croix Rouge a rassemblé près de 240 personnes et a permis de récolter des fonds pour le Téléthon, malgré une préparation expresse.

\*\*\*\*\*

### Adoption de l'ordre du jour

**M. le Maire.**- Je vous demande d'adopter l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### Adoption du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 adressé le 3 décembre 2025

**M. le Maire.**- Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2025 en temps et en heure, qui vous a été adressé par mail le 3 décembre 2025. Y a-t-il des remarques ? (*Néant*). Je considère donc qu'il est adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

### Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

#### Arrêtés :

- Arrêté fixant les tarifs du restaurant municipal 2026
- Arrêté du Maire fixant les tarifs minimums des ventes directes de bois de chauffage (hors gestion ONF).
- Arrêté du Maire fixant les tarifs des droits de place et d'occupation du domaine public
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de location de vaisselle mise à disposition dans les salles municipales
- Arrêté du Maire fixant les tarifs de remplacement de vaisselle mise à disposition dans les salles municipales
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables à la location de salles municipales et de matériel
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables pour la location des jardins familiaux
- Arrêté du Maire fixant les tarifs sollicitant la réalisation de photocopies

- Arrêté du Maire fixant les tarifs des concessions dans le cimetière
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables à la location de véhicules et matériel municipaux
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux lecteurs abonnés à la bibliothèque municipale 2026
- Arrêté du Maire fixant les tarifs applicables aux usagers du musée

**Renonciations au droit de préemption :**

- Propriété de Monsieur CAVALLIN Robert - Section AD n° 172 - 91 avenue Edouard Herriot
- Propriété de Madame GOYDADIN Catherine - Section AB n° 385, 492 et 494 - 5 t rue Général Leclerc
- Propriété des Consorts CHATEL - Section AH n° 133 - 4 rue Alexandre Volta
- Propriété de Madame MANGEL Monique - Section AB n° 268, 269, 270, 517, 519 - 71B avenue de la République - Lot 12
- Propriété de Madame LEBON Patricia - Section AD n° 306 - 9 avenue Voltaire
- Propriété de Monsieur LOUVRIER Axel et Madame THOMAS Morgane - Section AB n° 162 - 15 rue Général Leclerc
- Propriété de Monsieur DI MARTINO Michel - Section AB n° 351 - 36 t avenue de la République - Lots 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107
- Propriété de Monsieur et Madame AUTHIER Cédric et Laurianne - Section AH n° 150 - 13 rue Alexandre Volta - Lots 3, 8, 13

**M. le Maire.- Avez-vous des remarques sur ces arrêtés et droits de préemption ? (Néant)**

\*\*\*\*\*

Monsieur Ibanez, de l'O.N.F. (Office National des Forêts), étant présent, je vous propose que nous inversions l'ordre du jour et que nous passions directement au rapport n° 10 (12<sup>ème</sup> Commission), cela afin de le libérer plus rapidement. Cela pose-t-il un problème à quelqu'un ? Aucunement, je vous remercie.

---

**DOUZIÈME COMMISSION : FORÊT**

**10. Programme des coupes de bois 2026**

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L.212-2, L.214-5 à 8, L.214-10, L.214-11 et L.243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

**Exposé des motifs :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- La mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du Régime forestier ;

- Cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- La mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF, annexée à cette présente délibération ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faites par l'ONF pour l'exercice 2026 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits ;

Considérant l'avis de la Commission Forêt formulée lors de sa réunion du 4 novembre 2025,

Il est demandé au Conseil municipal :

1) d'approuver l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

| UG                    | Programme                            | Proposition                            | Nouvelle proposition                               | Justification                | Type de coupe   | Surf. à Dés. (ha)          |
|-----------------------|--------------------------------------|--|--|------------------------------|---|----------------------------|
| Numéro de la parcelle | Année à laquelle la coupe est prévue | Année à laquelle la coupe est proposée | Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée | Raison du report de la coupe | Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire... | Surface désignée par l'ONF |
| 3                     | 2026                                 | 2026                                   |  |                              | Amélioration résineuse  | 15                         |
| 6                     |                                      | 2026                                   |  |                              | Emprise dépôt   | 0,2                        |
| 7                     | 2027                                 | 2026                                   |  |                              | Jardinée  | 7                          |
| 13                    |                                      | 2026                                   |  |                              | Coupe rase  | 3,5                        |
| 27                    |                                      | 2026                                   |  |                              | Ouverture de cloisonnement  | 6                          |
| 47                    | 2024                                 | 2026                                   |  |                              | Amélioration résineuse  | 8                          |
| 48                    | 2024                                 | 2026                                   |  |                              | Amélioration résineuse  | 7                          |
| 60                    |                                      | 2026                                   |  |                              | Ouverture de cloisonnement  | 3,5                        |

2) d'informer le Préfet de Région des motifs (art. L.214-5 du CF) de sa décision de

reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'assiette de l'exercice 2026 :

Report des coupes périodiques expliqué et présenté en commission forêt.

3) de décider des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

| Dénomination du chantier forestier | Produits prévus <sup>1</sup>         | Bois façonnés    |                      |                            | Bois sur pied         |                      |                            |
|------------------------------------|--------------------------------------|------------------|----------------------|----------------------------|-----------------------|----------------------|----------------------------|
|                                    |                                      | Vente en contrat | Vente en concurrence | Délivrance pour l'affouage | Vente en contrat BIBE | Vente en concurrence | Délivrance pour l'affouage |
| P3                                 | Billon et grume résineux             | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |
| P6                                 | Billon et grume feuillus et résineux | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |
| P7                                 | Grume résineux et feuillus           | Oui              | Oui                  |                            |                       |                      |                            |
| P13                                | Billon résineux                      | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |
| P27 Taravent                       | Billon résineux                      | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |
| P47 et 48                          | Billon et grume résineux et feuillus | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |
| P60                                | Billon résineux                      | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |
| Chablis parcelles diverses         | Billon et grume feuillus et résineux | Oui              |                      |                            |                       |                      |                            |

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc.).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la Commune accepte que ses bois

soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

4) de décider des modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

| Dénomination du chantier forestier  | Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1) | Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2) |
|-------------------------------------|---|--|
| P7-13-47-48-chablis gros bois       | OUI   |  |
| P3-6-27-47-48-60-chablis petit bois |   | OUI  |

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, pour du contrat d'approvisionnement, la Commune, propriétaire de la forêt prend à sa charge, conformément à l'article L.214-11 du Code Forestier, l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...) en confiant à l'ONF une prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO). Cette prestation comprend notamment la sélection des ETF, le suivi du chantier et la réception des bois.

☒ Demande à l'ONF de conclure une convention de prestation d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destiné à être vendu façonné, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

☒ Demande à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

5) d'autoriser le Maire à signer les documents afférents

**M. Tissot.**- Nous allons profiter de la visite de Bastien pour qu'il nous présente ce qui a été fait en 2025 et ce que nous ferons en 2026. Je le remercie pour sa présence. Nous avons le spécialiste de nos forêts, nous ne pouvons que nous en réjouir. Il fait un travail assez remarquable.

**M. Ibanez.**- Bonsoir et merci de m'avoir invité. Je suis Bastien Ibanez, en poste à l'ONF depuis presque quatre ans sur le triage de Champagnole. C'est mon premier poste à l'ONF.

Je vais vous présenter le bilan de la forêt de Champagnole sur 2025, année sur laquelle il y a eu de nombreuses coupes et de nombreuses sécurisations : une sécurisation de la route de Syam, une coupe rase sanitaire aux Forges, des coupes aux Louataux, des coupes de sécurisation des sentiers de randonnée au Mont Rivel. Il y a eu beaucoup de problèmes sanitaires sur les forêts, raison pour laquelle les coupes ont été nombreuses. Il y a eu 4 500 m<sup>3</sup> exploités sur 2025, beaucoup de travaux de sécurisation.

En termes de recettes nettes sur les coupes de bois, nous sommes à environ 130 000 euros sur 2025, soit 250 000 euros bruts. En net, nous déduisons les frais d'exploitation, les frais ONF.

En termes de bilan, avec les investissements de la commune, le total est estimé à 35 000 euros. Il y a eu beaucoup projets d'investissement, notamment la réfection de la route forestière d'Ardon à Curti avec des travaux sylvicoles, des travaux de plantation avec le collège sur un après-midi à Curti.

Sur l'année 2026, de nombreux projets de plantation ont été proposés à la commune, ainsi que des projets d'infrastructures. Le premier projet porte sur des travaux sylvicoles avec des aides du Département, qui subventionne à hauteur de 50 %, avec un plafond à 500 euros l'hectare. Il s'agit d'une parcelle de 7 hectares à Curtil. Ce sont des travaux sur des peuplements assez jeunes. Il y avait un retard de travaux, donc nous avons demandé des aides du Département pour le proposer à la commune.

Nous avons également un projet de plantation d'îlot d'avenir, celui qui a été fait il y a trois ans derrière la scierie Grandpierre. Nous avons proposé un nouveau projet sur Taravent, proche des parcelles de Charly Thevenin, sur un hectare, avec la plantation de pins d'Alep, qui se fera avant avril 2026.

Nous avons un autre projet d'infrastructure, à savoir la création d'une piste forestière sur le versant du Mont Rivel qui donne sur Champagnole. Ce sont des parcelles de très gros bois de mélèzes qui commencent légèrement à dépérir, raison pour laquelle nous avons avancé la coupe sur 2026. Il faut créer une piste pour sortir les bois et un dépôt. Un projet a été présenté à la commune il y a un mois, il s'élève à 25 000 euros.

Nous avons aussi une sécurisation des sentiers de randonnées Mont Rivel, puisqu'il reste de gros bois à couper, des bois qui sont dangereux (frênes secs) et proches de l'ancienne ferme, ainsi que vers le parc. Ces travaux seront faits par l'entreprise Jura Aménagement.

Je vais maintenant vous présenter le budget sur 2026. Il va comprendre les coupes, donc l'état d'assiette de coupes sur 2026. Pour ce faire, des coupes rases sanitaires doivent avoir lieu à Curtil, sur une parcelle située entre le stand de tir et la ferme des Îles. C'est une parcelle touchée par les scolytes depuis trois ou quatre ans, nous y faisons des coupes chaque année, nous allons chercher les épicéas scolytés. Nous proposons à la commune de faire une coupe rase sanitaire pour terminer la parcelle, parce que des bois verts seront coupés. Le problème d'y aller tous les ans, c'est que nous allons chercher des bois qui sont secs, pour la plupart, donc des bois verts seront coupés.

Un projet de plantation sera ensuite proposé à la commune, parce que 8 hectares de bois seront mis à nu sur cette parcelle. Ce n'était que des épicéas scolytés, qui dépérissaient. Ce sera une grosse coupe sur 2026.

Il y a également le restant de la sécurisation des coupes aux Louataux. Les bûcherons coupent jusqu'à Noël.

Il y aura encore deux coupes sur Taravent, des coupes de bois vert. Depuis trois ou quatre ans, nous n'avons pratiquement pas fait de coupe de bois vert, c'est la première fois que nous faisons réellement de la sylviculture sur la commune de Champagnole. C'est fait à Taravent, parce que cela reste un massif composé de sapins et d'épicéas, qui, pour le moment, ne voit pas l'effet du changement climatique, donc nous continuons la sylviculture sur ces parcelles.

Nous vous proposons de vendre ces dernières en contrats d'approvisionnement. Ces contrats sont établis avec des scieurs locaux, à des prix révisés tous les trimestres. La commune avance les frais d'exploitation pour mettre les bois bord de route. Ils sont déjà prévendus, donc c'est une assurance pour la commune de la vente des bois. Le cours des bois reste annuel, donc ce sont de bons prix de vente et nous sommes certains qu'ils sont coupés. C'est une délibération annuelle.

**M. Tissot.**- Nous vous la ferons voter tout à l'heure.

Tu as parlé d'îlot d'avenir, donc je rappelle qu'il s'agit d'un îlot d'expérience : nous faisons l'expérience sur Taravent de planter des pins d'Alep, en espérant qu'ils poussent normalement. Je précise qu'un îlot d'avenir, c'est un hectare, c'est vraiment tout petit.

**M. Grenier.**- Y a-t-il plusieurs variétés ?

**M. Ibanez.**- Non, il n'y a qu'une seule variété. Ce sont des essences que nous n'avons pas l'habitude de voir et de planter dans le Jura, donc le but est de voir la sylviculture de ces bois. Au bout de 40 ou 50 ans, nous pourrons voir si ces peuplements peuvent permettre la récolte de graines, mais cela reste des plantations tests. Je précise que ce ne sont pas des essences invasives.

**M. le Maire.**- J'ai regardé : les pins d'Alep sont vraiment des pins que l'on trouve dans le Midi.

**M. Ibanez.**- Il y en a dans le Sud de la France.

**Mme Delacroix.**- Avec le réchauffement climatique, le peuplement des arbres est impressionnant. Chez nous, ce ne serait donc que cela ?

**M. Ibanez.**- Oui.

**Mme Delacroix.**- Sur une projection à 70 ans, je crois.

**M. Ibanez.**- C'est cela.

**M. le Maire.**- Dans le Midi, on va avoir des baobabs.

(Rires)

**Mme Girod.**- Derrière une coupe de bois scolyté, si on replante, cela pose-t-il un problème ? N'y a-t-il pas de risque ?

**M. Ibanez.**- Nous avons un problème à Curtil avec le fomès, champignon qui pourrit les pieds. À Curtil, nous ne pouvons pas replanter de résineux, donc nous savons que nous ne pourrons pas repartir sur du résineux sur ces parcelles. La plantation reste anecdotique sur Champagnole, puisque les peuplements sont assez jeunes et sont composés de régénération naturelle, que nous travaillons.

**M. Grenier.**- Est-ce que cela se sème tout seul ?

**M. Ibanez.**- Nous essayons de conserver la régénération naturelle au maximum, mais il faut tout de même apporter des essences – elles viennent notamment du Sud de la France – pour adapter les forêts au changement climatique. Pour autant, le but n'est pas non plus de planter tout le Jura avec des essences qui viennent du Sud de la France.

Je vais revenir sur la parcelle de Curtil, où 11 hectares vont être mis à nu ou ont déjà été mis à nu ces dernières années. Sur ces parcelles, au bout de trois ou quatre ans, aucune régénération naturelle ne revient, donc nous allons proposer un projet subventionné à la commune. Ce sont des projets subventionnés à 80 %, la commune s'engage à faire des travaux sur trois ans. Lorsque celle-ci s'engage sur des travaux de plantation, elle a trois ans pour les faire, sachant que nous sommes à peu près à 10 000 euros l'hectare, notamment sur la parcelle 13 de Champagnole. Sur quatre ans, cette parcelle a rapporté 90 000 euros à la commune en termes de recettes nettes. Sur

les 11 hectares, avec l'entretien sur trois ans, nous arrivons à environ 150 000 euros de travaux, sachant que c'est subventionné jusqu'à 80 %. Au réel, avec les subventions de l'État, nous sommes plutôt à 60 %.

**M. le Maire.**- Nous sommes habitués.

**M. Ibanez.**- Une plantation avait déjà été faite à Curtil il y a trois ans, qui se porte plutôt bien, sur la route forestière de l'Étang, proche du stand de tir. Nous avions planté du chêne sessile, du pin laricio de Corse et des cèdres.

**M. le Maire.**- C'est exotique !

**M. Ibanez.**- Le chêne sessile reste du chêne indigène de France. S'agissant du pin laricio, nous avons déjà des pins à Curtil. Cela reste une variété plus adaptée au changement climatique, donc c'est ce que nous programmons dans nos plantations. En ce qui concerne le cèdre, nous en trouvons en France à un étage montagnard. Actuellement, nous n'avons pas de débouché sur ces essences. Je précise que le cèdre a une croissance très lente.

**M. Tissot.**- Avez-vous d'autres questions à poser à Bastien ?

**M. Ibanez.**- J'ajoute qu'il est possible de faire une tournée en forêt sur 2026, si vous êtes intéressés, pour voir les projets en cours. Sur quatre ans, ce sera la plus grosse année en termes d'investissement pour les coupes de bois.

**Mme Martin.**- J'ai une petite remarque. Je suis souvent choquée, lorsque je vais dans la forêt, quand il y a eu des coupes. Je ne sais pas quelle est votre part de responsabilité par rapport à ma remarque, mais il m'est arrivé de ne pas savoir s'il s'agit d'une coupe ou d'une tempête.

**M. le Maire.**- Ou une tornade !

**Mme Martin.**- Je ne sais pas si les bois ont été arrachés ou coupés. C'est souvent sur le bois de Sapoïs, parce que c'est là où je vais, mais je me suis fait la remarque plusieurs fois.

**M. Tissot.**- Derrière la scierie Grandpierre ?

**Mme Martin.**- Pas tant, plutôt vers le collège.

**M. Tissot.**- Ils ont travaillé dans de mauvaises conditions, avec beaucoup de pluie. Moi qui vais tous les jours là-bas, je suis d'accord avec toi. Cela étant, ils ont ensuite fait un énorme travail de remise en état. Avant qu'ils ne refassent des coupes, c'était revenu « nickel ». Néanmoins, c'est vrai que dans la période juste après...

**Mme Martin.**- Parfois, j'ai l'impression qu'un engin de débardage est passé entre un point A et un point B et a tout arraché. Franchement, j'étais choquée. J'ai fait des photos.

**M. Ibanez.**- Sur le bois de Sapoïs, nous avons eu le problème de bois renversés qui bloquaient des chemins de randonnée.

**Mme Martin.**- C'est parfois coupé ou arraché à cette hauteur.

**M. Ibanez.**- Oui, parce que lorsqu'un bois est renversé, ils le coupent parfois à un mètre, voire deux, de la souche, parce que c'est très dangereux quand le bois se relève. Il se relève parfois deux ou trois mois après, donc vous vous retrouvez avec des souches qui font un mètre de haut.

En l'occurrence, nous ne faisons pas revenir le bûcheron pour faire couper la souche, parce que les bois sont déjà en bord de route. C'est vrai que cela peut choquer.

**M. Tissot.**- Dans ce secteur, ils ont travaillé à l'abatteuse, et quand elle passe, elle passe ! C'est assez impressionnant de les voir travailler à l'abatteuse.

**M. Ibanez.**- Des coupes sont en cours aux Louataux, ce sont des bûcherons manuels, donc il y a une différence avec une abatteuse.

**M. Tissot.**- Oui, cela n'a rien à voir.

**M. Ibanez.**- Pour autant, je ne vous dis pas qu'il n'y aura pas de branches sur certains chemins. Généralement, ils essayent de nettoyer au mieux les chemins de randonnée, même si beaucoup de chemins autres que les chemins de randonnée sont empruntés par le public. Ensuite, ce sont des coupes sanitaires.

**Mme Martin.**- Dans l'ensemble, les chemins sont bien respectés, c'est plutôt ce que l'on constate.

**M. Ibanez.**- Il y a eu beaucoup de bois renversé.

**Mme Martin.**- Au bout de deux ans, on ne voit plus rien, la nature reprend ses droits, mais sur le coup, il est vrai que cela choque.

**M. Ibanez.**- Ce sont des parcelles sur lesquelles nous avons fait des coupes tous les ans, mais normalement, c'est tous les 10 ans. Cela a été des coupes de bois sec, des coupes sanitaires, avec de gros volumes exploités d'un coup. L'impact sur la forêt n'est pas le même lorsqu'il s'agit d'une coupe annuelle.

**M. le Maire.**- Il est vrai que sur ce massif, ce ne sont pas nos meilleures forêts, ce n'est pas le terrain le plus humide de Champagnole.

**M. Ibanez.**- Nous sommes en train de faire des coupes sanitaires sur les bordures de chemins, sur tous les chemins empruntés par le public. Nous allons éviter d'y revenir à l'avenir, parce que tout est sécurisé. Cela reste assez dangereux avec tout le public.

**M. Tissot.**- D'autant plus qu'aux Louataux, il y a la course d'orientation des écoles, raison pour laquelle nous nous sommes précipités pour faire la coupe maintenant, donc à partir de février-mars, tout sera nickel.

Cela étant, nous sommes obligés de faire ces coupes sanitaires, je vais vous expliquer pourquoi. Nous avons eu un exemple très concret. Lorsque vous allez au centre aéré, il y a le rond-point et il y a une parcelle. Je m'en suis inquiété, je me suis demandé si c'était à nous. J'ai pensé que c'était à un particulier, mais cela dépendait de l'État. En deux ans, j'ai vu les arbres devenir de plus en plus secs, puis ils se sont décidés à les abattre parce qu'ils finissaient sur la route. Pour ce qui nous concerne, nous aurions réagi beaucoup plus tôt. Nous n'aurions peut-être pas sauvé les arbres à cause des scolytes, mais nous aurions réagi beaucoup plus tôt. C'est pour vous dire ce qui arrive si rien n'est fait.

**M. le Maire.**- C'est dramatique. Si vous montez aux Rousses, regardez l'état de la forêt : tout le massif est rouge.

**M. Grenier.**- Arrivez-vous tout de même à commercialiser les bois scolytés ?

**M. Ibanez.**- Maintenant, cela va mieux, mais c'était très compliqué il y a deux ans.

**M. Grenier.**- Je crois qu'il faut les couper très tôt.

**M. Ibanez.**- Oui. Il y a encore une pression des réseaux, notamment des routes, ainsi que d'Enedis, avec tous les arbres qui tombent sur les routes. Beaucoup d'interventions de bûcherons se font maintenant sur tous les réseaux.

**M. le Maire.**- Un épicéa scolyté a une valeur mécanique, mais quelle différence y a-t-il par rapport à un épicéa vert, en termes de qualité du bois ? Je ne parle pas de la couleur.

**M. Ibanez.**- Sur la partie économique ?

**M. le Maire.**- Oui.

**M. Ibanez.**- Il faut diviser par deux ou trois selon la catégorie de bois. Hormis la couleur, dans l'année qui suit, il n'y a aucune différence, que l'épicéa soit scolyté ou non. En revanche, au bout de trois mois, un sapin – si vous prenez le canton des Louataux, c'est surtout du sapin –, c'est du bois de papier.

**M. le Maire.**- Le sapin est moins confronté aux scolytes.

**M. Ibanez.**- Il n'y a pas de scolytes, mais il subit le changement climatique et la sécheresse. Sur le canton des Louataux, ce n'est presque que du sapin, la plupart sont secs ou en train de sécher.

**M. le Maire.**- Nous utilisons de moins en moins de papier.

**M. Ibanez.**- On fait beaucoup de bois énergie avec du sapin et des feuillus.

**M. le Maire.**- Oui, à un moment, les feuillus étaient préférables.

**M. Ibanez.**- Oui, mais ce n'est pas le même prix de vente : il y a 15 euros d'écart entre un feuillu et un résineux pour faire de la plaquette forestière.

**M. le Maire.**- Je vous rappelle que nous avons l'idée de faire une chaufferie bois dans l'avenir. Il faudra voir avec l'ONF, mais nous avons des bois qui se perdent, donc nous pourrions en profiter pour les broyer et les mouliner, puis les mettre dans notre chaufferie. Dès lors que des bois se vendent mal, autant nous en servir pour faire de l'énergie à bas prix. Cela va devenir de plus en plus pertinent.

**M. Tissot.**- Merci, Bastien, pour ton intervention.

**M. le Maire.**- Ce ne sont pas que de bonnes nouvelles que vous nous annoncez. On va faire des essais, bientôt planter des pins maritimes chez nous... Les pins parasols sont jolis, aussi ! Cela est tout de même inquiétant.

**M. Ibanez.**- Si vous voyez des déchets en forêt, même des coupes, n'hésitez pas à le faire remonter à Pascal. Il n'y a pas de souci pour faire revenir les bûcherons et trouver une solution.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur Ibanez, pour ces explications qui nous permettent de comprendre un peu mieux quand on voit une forêt abattue avec plusieurs hectares à blanc.

**M. Ibanez.**- Cela ne fait plaisir à personne.

**M. le Maire.**- Non, cela ne fait jamais plaisir, mais c'est une nécessité. Ainsi, si certains critiquent autour de vous, rappelez-leur que c'est une nécessité sanitaire. Cela va repousser.

*(Monsieur Ibanez quitte la séance)*

**M. Tissot.**- Je vais terminer sur le programme de coupes de bois que vient de vous expliquer Bastien. Les numéros de parcelle sont indiqués dans la délibération : 3 (la Fresse de Mont Rivel), 7 (Mont Rivel), 13 (Curtil), 27 (Louataux, derrière la scierie), 47 (Taravent) et 60 (Mont Rivel). Voici les coupes qui vont avoir lieu, sous la « coupe » de l'ONF.

**M. le Maire.**- La parcelle 3, c'est la Fresse. Je sais où sont nos parcelles, nous en avons de belles, que nous avons d'ailleurs classées dans l'AOC Bois du Jura. Amélioration résineuse, qu'est-ce que cela signifie ? Il n'y a pas de scolytes là-bas. Je pense que c'est de la coupe de bois vert.

**M. Tissot.**- Je ne sais pas, désolé.

**M. le Maire.**- Pascal, je vais encore t'embêter. Nous avons classé 176 hectares, me semble-t-il, en AOC Bois du Jura. On va couper du bois vert à Taravent, donc va-t-il pouvoir partir en AOC Bois du Jura ?

**M. Tissot.**- Oui, c'est certain.

**M. le Maire.**- Parce que cela ne se vend pas tout à fait le même prix.

**M. Tissot.**- Tout à fait. Taravant reste une meilleure forêt, c'est évident, la Fresse aussi. C'est très humide.

**M. le Maire.**- Oui. Pour résumer un peu vite, les bois ont les pieds dans l'eau, ils sèchent moins, donc ils peuvent mieux se défendre contre les scolytes.

**M. Tissot.**- Je vais passer au vote, puisque vous avez eu toutes les explications en direct par l'ONF.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

## **11. Demande de subvention pour des travaux de dépressage et de nettoiement d'une parcelle forestière**

**M. Tissot.**- Des travaux de nettoiement/dépressage doivent être réalisés dans la parcelle forestière n° 8 (sur Curtil) sur une surface de 7,3 hectares.

Le montant total H.T. du projet s'élève à 13 615 euros H.T. (travaux sylvicoles pour 13 379 euros H.T. et montage et suivi du dossier par l'ONF pour 236 euros H.T.)

Le montant des travaux est établi sur la base du devis estimatif élaboré par l'ONF.

Le plan de financement est donc le suivant :

- Subvention du Conseil départemental du Jura : 3 650,00 euros (26,8 %)
  - Autofinancement ville de Champagnole : 9 965,00 euros (73,2 %)
- Total : 3 615,00 euros (100 %)

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Solliciter auprès du Conseil départemental du Jura, l'octroi d'une subvention de 500 euros/ha pour permettre la réalisation de travaux de nettoiement/dépressage dans la parcelle forestière n° 8, sur une surface de 7 hectares ;
- De demander le meilleur taux de subvention en fonction de la réglementation en vigueur, sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques ;
- Certifier que les terrains concernés bénéficient du régime forestier et que la forêt est dotée d'un plan d'aménagement en vigueur ;
- S'engager à réaliser la totalité des travaux prévus au projet dans les délais impartis ;
- S'engager à ne pas démarrer les travaux avant la réception de la notification concernant la décision attributive ;
- S'engager à assurer la part d'autofinancement pour la réalisation intégrale du projet ;
- S'engager à ne pas démembrer, pendant une durée de 5 (cinq) ans, les parcelles bénéficiant du présent projet ;
- S'engager à entretenir normalement les équipements réalisés pendant une durée de 5 (cinq) ans ;
- Charger l'ONF à titre d'expert de l'étude du projet, et notamment de préparer et suivre le dossier de demande de subvention ;
- Désigner l'ONF pour l'assister dans les démarches à entreprendre auprès du Conseil départemental du Jura dans le cadre de la convention annuelle.

Vous voudrez bien autoriser Monsieur Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

\*\*\*\*\*

**M. le Maire.-** Nous pouvons maintenant reprendre le cours de notre ordre du jour.

## PREMIÈRE COMMISSION : SÉCURITÉ, PERSONNEL ET COMMUNICATION

### 1. Subvention à l'Amicale du Personnel Communal

**M. Dussouillez.-** Chaque année, la Commune verse une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel Communal.

L'Amicale fonctionne également avec une cotisation versée par chaque adhérent (20 euros annuels), ainsi qu'avec le bénéfice des manifestations organisées (vide-greniers, buvettes, soirées dansantes...).

Il est proposé une subvention annuelle pour 2025 d'un montant de 2 200 euros, soit

25 euros x 88 agents actifs adhérents.

Les membres de la Commission Sécurité, Personnel et Communication ont émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le versement de la subvention annuelle à l'Amicale du Personnel Communal pour un montant de 25 euros par agent actif adhérent pour l'année 2025, soit 2 200 euros.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire.**- Je précise que c'est le même montant que l'an dernier, il n'a pas été actualisé. J'ai demandé à la Présidente, mais elle m'a dit qu'il y avait eu une grosse augmentation l'an dernier ou il y a deux ans, en passant de 20 à 25 euros. C'est donc bien comme cela. J'avais proposé d'actualiser, de faire un petit geste, mais elle m'a dit : « Non, merci. C'est bon, nous avons assez. » Très bien.

**M. Dussouillez.**- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Merci pour l'Amicale.

---

## DEUXIÈME COMMISSION : DÉVELOPPEMENT CULTUREL

### 2. Rapport annuel 2024 de la bibliothèque

Chaque année un rapport est établi sur le fonctionnement de la bibliothèque.

Celui-ci détaille l'organisation, les missions, les services, l'offre documentaire, la fréquentation, les abonnements, les animations...

Un comparatif est établi sur les trois dernières années. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que le logiciel de gestion a été changé en 2022 et qu'il ne reprend pas exactement les mêmes critères d'analyse que le précédent. Les évolutions sont donc à interpréter avec prudence.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel 2024 de la bibliothèque de Champagnole qui sera présenté en séance.

**Mme Martin.**- Je précise que nous parlons de 2024, parce que cela a évolué depuis. Audrenne Bedeau est directrice à temps partiel de ce service, qui compte six personnes, dont deux à temps complet, à savoir Sonia Guyon, responsable du service, et Patricia Courvoisier. Depuis, un agent a fait valoir ses droits à la retraite.

En ce qui concerne les horaires d'ouverture au public, nous les avons réduits l'hiver en 2023 pour des raisons d'économie d'énergie, donc nous ne sommes plus ouverts que sur quatre jours. Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril, nous sommes donc ouverts du mercredi au samedi soir.

S'agissant des missions des bibliothécaires, j'aime rappeler qu'elles ne consistent pas à récupérer et ranger un livre ou tamponner la petite carte de l'usager. Certaines sont visibles par le public, mais beaucoup ne le sont pas, lorsque les rideaux ferment, notamment l'acquisition des livres, le catalogage, l'équipement, missions qui prennent énormément de temps, ainsi que la préparation des animations, puisque nous en avons beaucoup, et le désherbage (tri des livres).

**Mme Martin.**- Non, nous enlevons les mauvais livres, ceux qui ne sortent plus, qui sont abîmés, déchirés.

La bibliothèque accueille des stagiaires, comme vous pouvez le voir.

Pour ce qui est de l'offre documentaire, nous avons des fonds propres : environ 34 000 livres, documents, documents sonores. Nous avons un peu d'acquisitions et de dons, mais sur ces derniers, nous sommes toujours très réticents, parce que nous voyons arriver un peu n'importe quoi.

**M. le Maire.**- Je vois que nous sommes passés de 23 629 en 2022 à 33 000 en 2024, ce qui est énorme.

**Mme Martin.**- Oui, mais nous n'avons pas eu de désherbage depuis trois ou quatre ans, raison pour laquelle nous n'avons plus de place dans les rayons. Une semaine de désherbage est donc prévue début janvier.

**M. le Maire.**- Je vais dire une bêtise : il est question de livres imprimés adultes, mais j'imagine que ce n'est pas ce que l'on appelle « adultes » comme à la télé.

**Mme Martin.**- Non, ce sont des livres qui seront rangés au bas de la bibliothèque. Les livres enfants seront à l'étage.

Nous avons 3 421 éléments supplémentaires en 2024.

Le circuit du livre est le suivant : commande et choix des livres – cela prend du temps –, vérification, traitement, informatisation et équipement (encodage). Nous mettons les livres dans le répertoire de la bibliothèque, donc tout doit être décrit. Il s'agit ensuite de l'emprunt, des suggestions aux usagers, du choix des bibliothécaires, etc.

Pour ce qui est de l'élimination, nous avons retiré 3 210 références en 2024, mais nous n'en avions pas beaucoup retiré en 2022 et 2023, raison pour laquelle une semaine sera dédiée au désherbage début janvier.

Les autres fonds, qui sont aussi très importants, c'est la bibliothèque départementale du Jura qui nous prête tous les ans environ 400 livres, 200 CD, 400 DVD, ainsi que des partitions. Il y a une partothèque au Département et nous en avons également une à la bibliothèque, donc nous pouvons faire tourner notre offre en nous servant du fonds mis à disposition par le Département.

Nous avons aussi le dispositif JuMEL, la Ville paye un abonnement JuMEL tous les ans. Ce sont des ressources numériques très intéressantes. Je ne sais pas si certains sont abonnés à JuMEL parmi vous, mais c'est très intéressant : musique, cinéma, cours de langue. Si vous voulez apprendre le chinois ou l'italien, vous pouvez le faire. Vous avez des cours en ligne, c'est très intéressant.

Nous proposons encore l'accès aux catalogues collectifs de France.

Au niveau du public, nous avons 1 489 inscrits en 2024. J'ai été moi-même surprise par la baisse du nombre d'enfants, qui est passé de 679 à 555, mais nous avons eu l'explication. Avant, les enfants allaient jusqu'à 16 ans, mais c'est désormais 15 ans. De plus, un formateur est venu en 2023 et beaucoup de travail a été fait sur les usagers, notamment sur la suppression des doublons, raison pour laquelle cela a un peu évolué depuis 2022. Sonia m'a communiqué le nombre d'abonnés en 2025 : nous sommes à 1 468, avec 683 enfants. Nous retrouvons donc notre

nombre d'enfants.

**M. Grenier.-** Les enfants qui fréquentent la bibliothèque avec les écoles sont-ils comptabilisés inscrits ?

**Mme Martin.-** Oui, s'ils ont un abonnement, donc ce n'est pas forcément le cas.

En ce qui concerne les prêts, quasiment 26 000 documents sortent annuellement au niveau des enfants, 21 600 au niveau des adultes. Nous retrouvons également la baisse de prêt chez les enfants due au passage de 16 à 15 ans sur le nouveau logiciel. Les prêts aux collectivités concernent les écoles, les groupes, avec 1 800 documents en prêt.

En termes de fréquentation, la bibliothèque est fermée le lundi. Nous avons une baisse le mardi en raison de la fermeture sur la période hivernale. Le mercredi et le samedi sont des jours incontournables pour la bibliothèque, sur lesquels il faut renforcer les équipes.

En résumé, nous avons moins de jours de prêt, mais de plus en plus d'emprunteurs. Environ 50 personnes passent par jour à la bibliothèque.

S'agissant des animations, nous essayons toujours de faire le maximum. Nous avons dû dédoubler le groupe Grandes Histoires pour Petites Oreilles, parce que nous avions jusqu'à 70 personnes le vendredi matin. Cela se fait avec le relais d'assistantes maternelles, le relais Petite Enfance et Champa'Loisirs. C'est sur un thème précis, avec un programme prévu à l'année. Cela fonctionne très bien. Nous avons également les ateliers d'écriture, avec un petit public très intéressé d'une dizaine de personnes. Cela fait quelques années et fonctionne bien. Nous avons eu la remarque que cela fonctionnait mieux dans les grandes villes, donc c'est toujours intéressant. Enfin, en 2024, nous avons eu six conférences type Université Ouverte ou type Les Rendez-vous de l'Aventure.

**M. le Maire.-** Qu'est-ce que les mycorhizes ?

**Mme Martin.-** C'est une bonne question. Je n'étais pas à la conférence Université Ouverte, donc je te laisse regarder sur Google.

*(Discussions croisées)*

**Mme David Rousseau.-** C'est le résultat de l'association symbiotique entre les champignons et les racines des plantes.

**Mme Martin.-** Nous avons eu une cinquantaine de personnes.

Dans l'ensemble, les Universités Ouvertes ne fonctionnent pas trop mal.

**M. Grenier.-** C'est au Rex ?

**Mme Martin.-** Au Rex ou à la bibliothèque.

Pour Fondue de Crobards, nous avons accueilli 1 126 personnes l'an dernier.

**M. le Maire.-** C'est énorme.

**Mme Martin.-** En effet, mais nous avons eu un spectacle en 2024 en partenariat avec Scènes du Jura qui a un peu boosté les chiffres. Nous aurons un peu moins de monde en 2025.

Pour le Prix des Gnomes et le Concours Tonapi, nous avons eu 330 participants, sachant que les écoles y participent. Cela fait partie de Fondu de Crobards.

Nous essayons également de rebondir sur les manifestations nationales ou régionales telles que la Nuit de la Lecture ou les Petites Fugues, souvent en partenariat avec le Domaine des Murmures. Nous accueillons des expositions, des auteurs, par exemple Michel Campy l'année dernière, ainsi que des spectacles pour la Nuit de la Lecture ou avec l'École de Musique, avec un conte musical. Nous avons encore des accueils de groupes (Champa'Loisirs) et de classes, en visite libre ou pas. Enfin, nous avons un portage au Foyer Socié, c'est-à-dire que les filles se déplacent avec leur valise de livres pour aller à la rencontre de nos anciens.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire.**- Les activités proposées à la bibliothèque sont incroyables, mais certains disent qu'il ne se passe rien au niveau culturel et littéraire.

**Mme Martin.**- Ceux qui le disent, nous ne les voyons nulle part.

**M. Poux.**- Que faites-vous des livres issus du désherbage ?

**Mme Martin.**- Nous faisons des ventes ou des dons en cas de besoins dans les écoles. Depuis plusieurs années, les filles tiennent un stand le jour de la braderie où elles vendent les livres 0,50 euro, un euro, selon un arrêté du Maire. Cela fonctionne très bien. Certains livres ne sortent plus, mais sont en bon état, donc c'est dommage. S'il faut en donner, par exemple à l'EHPAD, nous faisons également des dons, mais les gens ne sont pas très demandeurs. Nous avons parfois des collectionneurs qui viennent.

S'il n'y a pas d'autres questions, il s'agit ici de prendre acte que cela a été présenté.

**Mme Gobet.**- Est-ce la bibliothèque qui fournit les livres dans les boîtes à livres ?

**Mme Martin.**- Non, du tout, c'est vraiment le public.

**Mme Gobet.**- Celle qui est sur la place Camille Prost est toujours vide. Mais celle rue Edouard Herriot est toujours pleine.

(Discussions croisées)

**Mme Martin.**- Aux Combettes, elle est souvent pleine.

Je remercie toute l'équipe de la bibliothèque pour ce beau rapport d'activités et Sonia pour sa rédaction. Nous devrions présenter celui de 2025 au mois de mars ou avril 2026.

**M. le Maire.**- Merci, Annelise.

\*\*\*\*\*

### **3. Création d'un espace lacustre au Musée Archéologique de Champagnole**

**Mme Martin.**- Les rivages des lacs de Chalain et Clairvaux sont habités par l'homme depuis très longtemps. Des villages ont été construits, dont certains sur pilotis, et désignés sous le nom de « palafittes ».

L'eau a permis une étonnante conservation des différents restes archéologiques, qui constituent un témoignage rare sur la vie dans les villages des premiers pêcheurs et agriculteurs. Ceci a justifié l'inscription au Patrimoine mondial de l'Humanité piloté par l'UNESCO.

Sur site, rien n'est visible car le niveau des lacs est supérieur, et pour des raisons de protection et conservation de ces précieux vestiges, il n'est plus possible de visiter une exposition. Le Musée des Beaux-Arts de Lons-le-Saunier propose une visite virtuelle.

Aujourd'hui, après 40 ans d'existence, le Musée archéologique de Champagnole pourrait ouvrir un nouvel espace dédié aux sites lacustres. Il conserve en effet dans ses collections un fonds ancien qui remonte à la découverte de ces villages et qui est aujourd'hui insuffisamment mis en valeur. Il serait également le seul du département à présenter des pièces au public. Par ailleurs, son implantation géographique en fait le musée le plus proche des sites. Ce projet est bien sûr défini en accord avec le service culturel du Département, chargé du suivi scientifique du Musée archéologique de Champagnole labellisé Musée de France. Un budget prévisionnel de 5 600 euros a été chiffré.

Les membres de la Commission Développement culturel ont émis un avis favorable lors de leur réunion du 8 décembre 2025.

Afin de répondre aux sollicitations actuelles des visiteurs et d'enrichir la visite du Musée archéologique de Champagnole, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- De décider d'aménager un espace dédié aux cités lacustres du territoire avec réintroduction de nos collections anciennes ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toute subvention pour l'aménagement de cet espace ;
- De dire que les crédits seront inscrits au BP 2026.

**M. le Maire.**- J'avais cru entendre que c'était parce que Clairvaux fermait.

**Mme Martin.**- Oui, mais nous ne souhaitions pas trop le noter, puisque nous ne récupérons pas les collections de Clairvaux. Dans notre fonds ancien, nous avons des collections inexploitées. Puisqu'il n'y a désormais plus rien à Clairvaux, nous nous disons que cela a du sens de développer quelque chose à Champagnole.

**M. Grenier.**- La mise en place sera-t-elle réalisée par les spécialistes ?

**Mme Martin.**- Oui.

**M. Poux.**- Ce sera où ?

**Mme Martin.**- Juste avant la salle du Mont Rivel. Une sorte de couloir donne sur la salle de 1, 2, 3 Soleil, nous y avons récupéré des vitrines. Nous avions cet espace sans rien, les gens passaient d'une salle à l'autre, il n'y avait pas grand-chose à part des cartons entassés, donc nous allons y mettre un petit coup de propre. Nous allons également reconstituer – je ne sais pas comment Sandra appelle cela – une cuisine, un intérieur.

S'il n'y a pas d'autres questions, y a-t-il des votes contre, des abstentions ?  
Je vous remercie.

## QUATRIÈME COMMISSION : URBANISME, TRAVAUX ET HABITAT

### 4. Demande de subventions DETR

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est attribuée par l'État aux collectivités locales, sous la forme de subventions par opération, au regard des orientations fixées par le Ministère de l'Intérieur puis une commission des élus dans chaque département.

Au regard de la liste des opérations éligibles en 2026, il est proposé de présenter les demandes suivantes :

| Priorité     | Intitulé du projet   | Montant du projet | Subvention DETR sollicitée | Taux de subvention |
|--------------|--|-------------------|----------------------------|--------------------|
| 1            | Travaux de mise en accessibilité et de sécurisation de la rue Gédéon David | 247 306,00 €      | <b>74 192,00 €</b>         | 30 %               |
| 2            | Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable                          | 139 394,00 €      | <b>41 818,00 €</b>         | 30 %               |
| <b>TOTAL</b> |  | 386 700,00 €      | <b>116 010,00 €</b>        |                    |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces opérations et leur plan de financement prévisionnel, de solliciter les subventions énoncées au titre de la DETR 2026 auprès de l'État, et de s'engager à prendre en autofinancement la part restante (dont son éventuelle majoration). Vous voudrez bien autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

**M. le Maire.**- La DETR est attribuée tous les ans par l'État, nous faisons des demandes chaque année. Nous devons faire un classement, parce qu'il y a des priorités. L'un a des chances d'être pris.

En ce qui concerne la rue Gédéon David, cela comprend le rond-point – qui n'en est pas un – et remonte jusqu'à la rue Voltaire. Généralement, ils ne donnent pas pour la voirie, mais nous demandons tout de même 30 %. C'est lié aux pistes cyclables, avec une création de trottoir pour la sécurité des enfants. L'abribus a été sollicité par les habitants du quartier.

Nous priorisons ces deux projets, nous verrons bien ce que nous aurons. Qui ne demande rien n'a rien.

Y a-t-il des questions sur ces dossiers de demande de subvention ? (*Néant*)  
Nous en passons tous les ans.

S'il n'y a pas de questions, je mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

\*\*\*\*\*

### 5. Convention avec Enedis

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter une parcelle de la commune de Champagnole.

Il est nécessaire de signer une convention avec ENEDIS pour autoriser l'implantation d'une canalisation souterraine dans une bande d'un mètre de large sur une longueur totale de 241 mètres sur la parcelle AI n° 396 située lieu-dit Trait d'Épine.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de cette convention avec Enedis. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

**M. le Maire.**- Dès qu'Enedis utilise une parcelle du domaine privé de la commune, il nous demande une autorisation.

Les bâtiments en arrondi sur le côté droit correspondent aux garages qui sont aux Combettes. Nous avons tout un projet d'aménagement sur ce secteur que nous avons fait il y a deux ou trois ans. Un ancien câble HTA passe au milieu et va gêner. Il génère beaucoup de problèmes à Enedis, parce qu'il y a souvent des coupures, il faut le refaire. Il est donc proposé d'en repasser un nouveau (en pointillé), qui passera à la « Glacière », au gymnase couvert des Mousquetaires, qui sera démolie un jour, à l'endroit de nos futures voiries. Il ne nous gênera donc pas. D'ailleurs, Flavien passe déjà l'eau potable à cet endroit.

Dès lors qu'il s'agit d'une parcelle communale, Enedis nous demande donc l'autorisation de passer dessus.

**M. Grenier.**- Cela passe donc le long de l'EHPAD ?

**M. le Maire.**- Oui, sachant qu'ADEF a également demandé à avoir un bout de terrain. Ce sera une zone *non aedificandi*. De toute façon, il faudra bien une desserte, il y aura bien une petite rue qui y passera. Cela ne gêne pas, cela contourne l'espace qui deviendra constructible avec le futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal).

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

---

## **6. Vote du tarif 2026 de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux à l'Agence de l'Eau**

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à laquelle sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

La Commune doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

La Commune, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, sera redevable envers l'Agence de l'Eau d'un montant égal au produit :

- 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable,
- 2°) d'un tarif fixé par l'Agence de l'Eau

3°) du coefficient de modulation ;

En 2025, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avait fixé un tarif de 0,05 € H.T. par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable, ainsi qu'un coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable fixé forfaitairement à 0,8.

Pour 2026, le tarif voté par l'Agence de l'Eau s'élève à 0,06 € H.T. par mètre cube. Cependant, le coefficient de modulation réel qui a été calculé en fonction des données collectées par l'Agence de l'Eau est fixé à 0,48.

Pour l'année 2026, la contre-valeur s'élève donc à 0,06 € H.T. le mètre cube multiplié par (1- 0,48), soit 0,031 2 € H.T. le mètre cube, contre 0,011 1 € H.T. euros par mètre cube en 2025.

La contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable doit être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable, sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, le montant de cette contre-valeur ne pouvant pas dépasser le montant forfaitaire maximal précité.

Il appartient à VEOLIA, délégataire du service de distribution d'eau potable, de facturer et de recouvrer auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la commune les sommes encaissées à ce titre, conformément au contrat et au mandat d'encaissement conclu avec le délégataire.

Il vous est donc proposé de fixer pour l'année 2026 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable à 0,031 2 euros H.T. par mètre cube, le taux de TVA applicable étant celui de 5,5 % (la TVA encaissée sera reversée, selon les mêmes modalités que la redevance de performance encaissée, auprès du comptable public de la commune en tenant compte de ce taux réduit).

**M. le Maire.**- Pour ceux qui sont à la Communauté de Communes, nous avons eu le vote sur l'assainissement, il s'agit maintenant de voter sur la redevance.

Avant, une taxe s'établissait au mètre cube d'eau vendu, c'était déterminé ainsi. C'était collecté par Véolia et allait directement à l'Agence de l'Eau, mais cela va désormais transiter par nous. Sur la facture, ce sera toujours facturé par Véolia, donc le consommateur d'eau va donner. Ensuite, Veolia va nous redonner cette part, puis l'Agence de l'Eau va nous demander. Cela étant, nous payerons, que nous votions une taxe ou pas. Nous devons donc voter une taxe sur l'eau qui compensera ce que nous demandera l'Agence de l'Eau.

Ils ont trouvé un savant calcul, indiqué dans la délibération. Je précise qu'il est question de milliards et de milliards de mètres cubes au niveau national. Rien que pour la commune de Champagnole, ce sont 400 000 m<sup>3</sup>.

Un bonheur n'arrivant jamais seul, spécialité française : puisqu'il s'agit d'une taxe, il va y avoir des taxes dessus – certes, à 5,5 % – afin que Bercy prenne sa petite commission en passant.

Ai-je été clair ?

**M. Cusenier.**- Cela va faire des milliards.

**M. le Maire.**- Non, ce sont des milliards de mètres cubes, donc cela va faire des millions pour l'Agence de l'Eau, puis Bercy en prend 5,5 % au passage. Et hop, l'affaire est dans le sac !

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

En résumé, nous sommes obligés de mettre cela en place pour récupérer ce que va nous demander l'Agence de l'Eau.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Heureusement que vous l'avez voté, sans quoi nous aurions payé sans rien récupérer.

\*\*\*\*\*

Nous allons maintenant attaquer le morceau de résistance de la soirée.

---

## HUITIÈME COMMISSION : FINANCES

### 7. État récapitulatif des indemnités des élus

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a introduit dans le Code général des Collectivités territoriales un article L.2123-24-1-1 demandant à ce que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

| Fonction            | Indemnités versées au titre d'une fonction au sein de la commune de Champagnole (Conseil municipal) | Indemnités versées au titre d'une fonction au sein du SICTOM |   |                      |
|---------------------|---|--|---|----------------------|
| Élu                 | Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités   | Montant brut mensuel   | Fonctions au titre desquelles sont versées les indemnités | Montant brut mensuel |
| Guy SAILLARD        | Maire   | 2 552,63 €   | Président   | 946,65 €             |
| David DUSSOUILLEZ   | 1 <sup>er</sup> adjoint   | 1 134,51 €   | /   | /                    |
| Annelise MARTIN     | 2 <sup>ème</sup> adjoint  | 850,87 €   | /   | /                    |
| Arielle BAILLY      | 3 <sup>ème</sup> adjoint  | 850,87 €   | /   | /                    |
| Pascal GRENIER      | 4 <sup>ème</sup> adjoint  | 850,87 €   | /   | /                    |
| Véronique DELACROIX | 5 <sup>ème</sup> adjoint  | 850,87 €   | /   | /                    |
| Pascal TISSOT       | 6 <sup>ème</sup> adjoint  | 850,87 €   | /   | /                    |
| Ghislaine BENOIT    | 7 <sup>ème</sup> adjoint  | 850,87 €   | /   | /                    |

|                          |                                 |          |                 |          |
|--------------------------|---------------------------------|----------|-----------------|----------|
| Catherine DAVID ROUSSEAU | Conseillère municipale déléguée | 425,44 € | /               | /        |
| Rahma TBATOU             | Conseillère municipale déléguée | 425,44 € | /               | /        |
| Michèle GIROD            | Conseillère municipale          | /        | Vice-présidente | 324,32 € |

Il s'agit des montants bruts, avant cotisations et impôt.

Conformément à la réglementation, l'état des indemnités liées à la Communauté de Communes sera présenté au sein de cette structure et ne figure donc pas dans l'état ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de l'état annuel des indemnités des élus.

**M. Tissot.-** Cet état n'a pas changé par rapport à l'année dernière.

**M. le Maire.-** Je précise que ce sont des montants bruts.

\*\*\*\*\*

#### **8. Approbation des budgets primitifs 2026 (budget principal et budgets annexes) et des taux d'imposition**

Conformément au Code général des Collectivités territoriales, le Conseil municipal, lors de sa séance du 18 novembre dernier, a débattu des orientations budgétaires 2026.

À partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif 2026 a été élaboré. Cela comprend le budget principal et les budgets annexes suivants : Eau potable, Régie municipale de production d'électricité, Restaurant municipal, Champa'Immo et deux lotissements : le Grand Parc et le Bas d'Eclesches.

La Commission des Finances réunie le 2 décembre 2025 a approuvé ce projet.

Tous les documents sont ci-annexés : commentaires et maquettes officielles.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026, budget principal et budgets annexes, selon les documents ci-annexés.

Il convient également de se prononcer sur les taux communaux relatifs à la fiscalité locale. Pour rappel, les taux communaux sont inchangés depuis 2006. Pour 2026, il est proposé de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir : taux du foncier bâti 43,82 % (taux communal de 19,46 % + l'ancien taux départemental de 24,36 %), taux du foncier non bâti 42,65 % et 10,73 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

**M. Tissot.-** Nous allons déjà vous présenter le budget 2026, que nous vous proposerons de voter tout à l'heure.

La section d'investissement s'établit à 2,3 millions et la section de fonctionnement à 9,7 millions, soit 12 millions au total. Nous sommes sensiblement dans les mêmes eaux que

l'année dernière, à 100 000 euros près.

Le financement des dépenses d'investissement en 2026 se répartit comme suit :

- Autofinancement : 680 000 euros ;
- FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et taxe d'aménagement : 385 000 euros ;
- Subventions d'investissement : 6 000 euros ;
- Emprunt annuel : 500 000 euros ;
- Emprunt complémentaire : 400 000 euros ;
- Ventes de terrains, bâtiments et véhicules : 329 000 euros.

Il est à noter que nous touchons la taxe d'aménagement, mais nous la payons aussi. *In fine*, c'est 100 000 euros d'un côté et 100 000 de l'autre.

L'emprunt annuel correspond à ce que nous mettons traditionnellement ; l'emprunt complémentaire correspond à ce que nous estimons récupérer de l'année 2025.

**M. le Maire.**- Nous mettons l'emprunt complémentaire tous les ans, mais nous ne le réalisons pas, parce qu'en avril ou en mai, lors du vote du CFU (Compte Financier Unique) de l'année précédente, nous avons un excédent que nous rebasculons sur l'année, donc qui va largement compenser, n'est-ce pas, Monsieur le grand argentier ?

**M. Jacquier.**- Oui, largement !

François dit « largement ». Le mot est important ! (*Rires*)

C'est donc un emprunt que nous ne ferons pas. Cela nous permet aussi de mettre certains dossiers au budget. Une DM1 sera ensuite faite lors du prochain mandat pour faire un complément sur le budget.

**M. Tissot.**- Vous avez ensuite le détail des dépenses par catégorie. Il faut retenir que déduction faite du remboursement du capital de l'emprunt (785 000 euros) et de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes, le programme d'investissement en 2026 s'élève à 1 430 000 euros. Nous étions à 705 000 euros lorsque nous avons fait le DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), mais c'est parce que nous avions déduit le remboursement de l'emprunt.

**M. le Maire.**- Nous avons aussi le remboursement en recettes.

**M. Tissot.**- La section d'investissement proposée en 2026 va vous être présentée par Monsieur le Maire.

**M. le Maire.**- En dépenses, cette section s'établit comme suit :

- Remboursement du capital de l'emprunt : 770 000 euros (contre 1,1 million il y a 10 ans) ;
- Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes, que nous avons en dépenses et en recettes : 100 000 euros ;
- Travaux d'aménagement de la rue Gédéon David : 300 000 euros ;
- Réfection de diverses voiries : 117 000 euros ;
- Aménagement de la sortie de la maison de retraite : 80 000 euros ;
- Remplacement des vitres des barrières du chemin de Bellefrise : 20 000 euros ;

- Mise en enrobé du chemin d’Ardon jusqu’au centre équestre : 46 000 euros ;
- Étude de faisabilité pour la construction d’une chaufferie bois en centre-ville : 15 000 euros ;
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques : 15 000 euros ;
- Remplacement des éclairages LED et installation d’éclairage autonome aux Combettes : 61 000 euros ;
- Plantations d’arbres dans divers sites : 40 000 euros ;
- Vidange de l’étang Marion : 10 000 euros ;
- Étude pour la vidéoprotection : 25 000 euros ;
- Travaux de mise en conformité du réseau d’incendie : 60 000 euros ;
- Achats d’instruments de musique : 3 500 euros ;
- Renouvellement du mobilier de la bibliothèque : 10 392 euros ;
- Peintures des menuiseries de la Mairie et ponçage du parquet de la grande salle : 33 000 euros ;
- Réfection des sanitaires (20 000 euros) et rénovation du parquet à l’Oppidum (25 000 euros) ;
- Remplacement du four et du lave-linge de Champa’Loisirs et réfection des cuisines dans les écoles (Valentenouze et Reeves) : 3 460 euros ;
- Remplacement de mobiliers divers dans les écoles et bacs de jardinage : 10 201 euros ;
- Travaux ONF : 54 305 euros ;
- Remplacement du matériel informatique : 49 800 euros ;
- Remplacement du camion nacelle : 120 000 euros ;
- Achat de matériels ;
- Achat d’une herse pour le défeutrage des terrains de sport -8 000 euros) et d’un robot de tonte (15 000 euros) ;
- Achat du site du vieil hôpital : 150 000 euros.

Je précise que les demandes de subvention sont faites hors taxes et que le budget est fait toutes taxes comprises, raison pour laquelle nous parlions tout à l’heure de 247 000 euros pour les travaux d’aménagement de la rue Gédéon David. C’est ici arrondi à 300 000 euros TTC.

En ce qui concerne la maison de retraite, c’est l’EHPAD qui se fait sur le stade Léo Lagrange, donc nous allons devoir faire une route pour y aller, sachant que d’après les renseignements que j’ai, il doit ouvrir mi-2026.

Le chemin d’Ardon est un champ de trous depuis des années et des années, donc nous allons aménager ce petit bout, au moins pour aller jusqu’au centre équestre et à la ferme de Monsieur Jean-François Brocard.

**M. Tissot.-** D’autant plus que nous avons refait le chemin.

**M. le Maire.-** S’agissant de la chaufferie en centre-ville, le premier stade est l’étude de faisabilité, donc nous la lançons.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques étaient déjà prévues, mais nous ne les avons jamais vraiment mises au budget. Cela arrive, tout arrive.

Pour ce qui est de l’éclairage LED, nous n’avons plus de lumière aux Combettes parce que le réseau électrique passait dans les caves des HLM. La Maison Pour Tous a fait la réfection des HLM, donc a enlevé nos câbles. Ainsi, dès que le budget sera voté, nous commanderons dès le 2 janvier des lampadaires intégrés afin de pouvoir faire de l’électricité photovoltaïque pour éclairer. Cela nous évitera de remettre des câbles enterrés, de refaire des tranchées.

Concernant les plantations d'arbres, nous allons commencer à faire des îlots de fraîcheur. L'un sera prévu moitié Communauté de Communes et moitié Commune, à l'école Hubert Reeves, dans le champ situé derrière, afin de mettre les enfants à l'ombre en été.

Nous avions prévu la vidange de l'étang Marion, mais nous ne l'avons pas faite, raison pour laquelle nous la réinscrivons cette année. En l'occurrence, je vais également aller chercher des subventions, en précisant que nous n'avons pas noté les subventions que nous ne sommes pas certains d'avoir. Si nous les avons, cela n'en sera que mieux.

Les menuiseries de la Mairie (fenêtres côté extérieur) commencent à se dégrader sérieusement. Nous devons donc attaquer, parce que les fenêtres se détériorent.

**M. Grenier.**- La porte d'entrée également ?

**M. le Maire.**- Oui, mais avec 33 000 euros, nous ne ferons pas tout.

Le parquet de la grande salle – vous l'avez devant les yeux –, ce n'est pas du luxe. Je ne sais pas de quelle année il est, mais il ne doit pas être neuf. Un petit ponçage ne lui fera donc pas de mal.

La réfection des sanitaires à l'Oppidum concerne ceux de l'étage.

**M. Tissot.**- Pour le personnel.

**M. le Maire.**- Nous devons refaire le parquet de l'Oppidum. Il s'use, parce qu'il y passe beaucoup de monde, et qui n'est pas forcément en petits mocassins. Nous déplaçons le gradin, qui est sur coussins d'air, donc le parquet doit être en bon état, sans quoi le déplacement devient difficile.

En ce qui concerne le matériel informatique, il s'agit notamment de changer un serveur, qui est complètement obsolète et saturé. Notre quote-part est de 35 000 euros à la Communauté de Communes.

Pour ce qui est du camion nacelle, nous l'avions acheté d'occasion en 2014. La nacelle tourne beaucoup, donc nous commençons à avoir des problèmes de stabilité, il commence à y avoir du jeu et des fuites. Il est vérifié tous les six mois, mais nous ne pourrons bientôt plus nous en servir, raison pour laquelle nous le remplaçons. Je rappelle qu'il y a du personnel dedans.

La herse de défeutrage et le robot de tonte sont pour les aciéries, puisque c'est déjà fait aux Louataux – et cela fonctionne bien.

S'agissant de l'achat du vieil hôpital, j'ai repris la discussion, parce que j'ai rencontré la nouvelle responsable des Affaires foncières des Hôpitaux Jura Sud. Ce sera résolu en 2026. Monsieur Ducolomb, l'ancien directeur, s'en occupait en direct, mais une nouvelle directrice intérimaire (à temps complet) a été nommée. Monsieur Ducolomb a retrouvé un poste dans le sud de la France, son poste peut désormais être vacant, donc tout cela va se remettre en route. Avant, une Bisontine venait à mi-temps, puisqu'elle avait un poste à Besançon, mais il y a maintenant une nouvelle directrice des Affaires foncières, que j'ai rencontrée. Je lui ai redonné le dossier, parce qu'elle n'avait pas l'antériorité. C'est reparti et j'espère que ce sera cette fois résolu relativement rapidement.

Pour l'instant, nous nous limitons à 2,3 millions, aussi bien en dépenses qu'en recettes.

En recettes, nous avons indiqué un emprunt de 900 000 euros, mais nous n'emprunterons que 500 000 euros, parce que c'est la règle. Nous avons également 285 000 euros de taxe d'aménagement et de FCTVA, ainsi que des reventes d'anciens appareils. Pour ce qui est de l'ancien hôpital, nous allons faire des bureaux dans le vieux bâtiment. Il ne serait pas rentable de faire du logement, cela coûterait beaucoup trop cher. En revanche, nous allons faire du logement dans les cinq autres bâtiments (les deux petites maisons et les deux gros bâtiments).

Sur la vente de l'ancien site de l'école Hubert Reeves, un A.M.I. (Appel à Manifestation d'Intérêt) a été lancé, nous devrions avoir les résultats le 18 décembre. Plusieurs investisseurs sont venus visiter l'école. Le premier projet a « capoté » pour 48 000 euros, mais celui-ci ne « capotera » pas. J'en ai encore eu un au téléphone ce matin. Il y aura plusieurs solutions. Tout le monde conserve la carcasse, fait des logements. Nous avons eu des projets à 23 logements, j'en ai eu un ce matin à 20 logements. J'espère que nous aurons quatre ou cinq réponses à notre A.M.I.

Enfin, concernant la vente de terrains (forêt de Sapois) à la Communauté de Communes, c'est après la scierie Grandpierre, donc la parcelle qui a déjà été désherbée en partie et une parcelle derrière. L'objectif est de faire une zone d'activité économique. C'est là que nous pourrions éventuellement conserver une partie pour faire une plateforme afin de mettre les bois que nous vendrions mal, faire un hangar pour les sécher, puis, lorsque nous aurons notre chaudière bois, alimenter tout le quartier en utilisant également nos forêts.

Pour l'instant, nous nous sommes limités à 2,3 millions, sachant que nous avons une incertitude sur une dotation de l'État de 200 000 euros. Nous l'avons eue l'an dernier, mais nous ne savons pas si ce sera à nouveau le cas cette année. Nous avons également une incertitude sur un impôt de 200 000 euros qui pourrait nous arriver. Cela fait déjà 400 000 euros, ce qui n'est pas rien. Nous ne savons pas, la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) ne sait pas, personne ne sait, donc nous verrons.

Nous aurons ensuite ce qu'il nous restera de l'année précédente sur le CFU, donc l'excédent de 2025, que nous réintégrerons et qui sera largement supérieur aux 300 000 euros, d'après notre grand argentier en chef. Vous savez, quand je dis « largement » et qu'il me répond « oui », c'est tout de même bon signe, parce que, généralement, ils sont prudents. Nous aurons des recettes supplémentaires, donc cela nous permettra de remettre des dépenses supplémentaires, puisque nous avons des budgets équilibrés. C'est une discussion qui se fera après les élections, puisque ce ne sera pas le présent Conseil qui votera la décision modificative n° 1.

Y a-t-il des questions ? (*Néant*)

Je redonne donc la parole à Pascal.

**M. Tissot.-** Vous avez remarqué que nous n'avons mis aucune subvention en face, c'est pour vous dire la prudence.

**M. le Maire.-** Il y en aura quand même.

**M. Tissot.-** Nous sommes dans un brouillard complet, nous ne savons pas ce qui sera voté.

**M. le Maire.-** Si vous prenez l'étang Marion, théoriquement, la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), ce n'est pas nous, c'est la Communauté de

Communes. Certes, la retenue nous appartient, mais je vais forcément aller solliciter la Communauté de Communes pour savoir comment cela va se passer. Nous allons discuter.

J'ai même d'autres idées. Cela tombe bien, j'ai le Président de la Pêche sur ma droite. À qui sert l'étang Marion ? À la pêche ! Nous pouvons très bien le vider et ne pas le remplir. Nous allons peut-être demander à la Fédération de Pêche qu'elle nous aide, on ne sait jamais. Je plaisante – ou pas.

L'appel du pied est lancé, nous verrons bien. Quoi qu'il en soit, il y a des dossiers pour lesquels des subventions sont à aller chercher, mais nous ne les avons pas inscrites. Plus nous en avons après, mieux nous nous portons. J'espère donc qu'il y en aura.

**M. Tissot.**- Nous allons passer assez rapidement sur la section de fonctionnement dans la mesure où nous l'avons déjà vue dans le DOB et que cela n'a guère changé.

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des impôts et taxes, cela ne change pas, ainsi que de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Nous avons ensuite les produits (loyers, etc.) et les produits des services (ventes de bois, etc.).

Comme cela a été dit tout à l'heure, nous avons des coupes de bois importantes, mais les frais le sont également.

S'agissant de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, comme Monsieur le Maire l'a dit très justement, nous ignorons si nous aurons les 200 000 euros ou pas, nous sommes dans un flou artistique assez extraordinaire. C'est pareil pour la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), nous avons été prudents.

En dépenses de fonctionnement, le poste principal est l'achat de prestations, qui augmente légèrement en raison du Tour de France. Là encore, nous espérons qu'il y aura des subventions, mais nous avons été prudents. L'énergie et l'électricité restent stables par rapport à l'année dernière. Nous sommes gagnants, mais nous allons payer le Tour de France, donc l'un dans l'autre, cela fait une opération nulle. Nous avons mis 50 000 euros pour les carburants, mais nous passons de plus en plus à l'électrique, donc cela devrait aussi aller dans le bon sens. Nous retrouvons également la fameuse prestation de services bois.

Il y aura un peu plus de fêtes et cérémonies avec le programme d'animations, notamment le Forum des Associations.

**M. Delfau.**- En ce qui concerne l'entretien, un effort a été fait par rapport aux produits ménagers.

**M. Tissot.**- Exact. Là aussi, tout le monde achetait un peu n'importe quoi, donc cela a été revu.

**M. le Maire.**- Désormais, nous ne prenons que des produits bios ou non nocifs pour l'environnement et les vivants, parce que des personnes s'en servent. Lorsque nous avons vidé les armoires des femmes de ménage, ce sont des camionnettes qui sont revenues aux Ateliers. Maintenant, quelqu'un s'en occupe, c'est centralisé, nous avons de bons produits, qui sont à doser différemment. Il n'y a plus un stock infernal partout, mais un stock centralisé. C'est tout de même une bien meilleure gestion de nos stocks de produits.

**M. Tissot.**- Le total des dépenses n'augmente que de 1 %, donc nous sommes plus que raisonnables. Il y a 1 % d'inflation et nous augmentons de 1 %, nous ne pouvons pas être plus sérieux.

Concernant les charges de personnel, nous restons quasiment sur les mêmes bases que l'année dernière, si ce n'est un tout petit changement, à savoir une dotation globale forfaitaire de 22 000 euros pour le recensement. L'État nous reverse 15 000 et il reste 6 700 à notre charge. Nous faisons le travail, mais cela nous coûte de l'argent. C'est ainsi, nous n'y pouvons rien.

Monsieur le Maire, voulez-vous parler de la participation de la Ville à la prévoyance santé ou je m'en charge ?

**M. le Maire.-** Avec les délégués du personnel, nous avons voté l'augmentation de la prévoyance santé. Pour tous ceux qui ont des contrats de mutuelles labellisées, nous donnions auparavant 15 euros. Dans le privé, la loi impose désormais 50 %, donc nous avons fait une grosse augmentation pour ceux qui ont des contrats labellisés, en passant la participation de 15 à 40 euros. Nous avons également augmenté pour les conjoints et les enfants. Cela nous augmente le budget, mais c'est aussi une reconnaissance, d'autant plus qu'il n'y a pas de raison de ne pas aider nos employés à avoir de bonnes mutuelles labellisées. Je pense que c'est un effort qu'il fallait faire.

Certains ont des mutuelles avec leur conjoint. Par exemple, celui qui a un conjoint qui a une mutuelle à la PRO BTP, c'est la meilleure mutuelle du monde. Ensuite, des jeunes préfèrent avoir une petite mutuelle, payer peu et ne pas avoir un contrat labellisé, qui coûte plus cher. C'est plus intéressant pour eux parce qu'ils sont jeunes, parce qu'ils n'ont pas de problèmes, parce qu'ils n'ont pas d'arthrose, parce qu'ils n'ont pas de diabète, parce qu'ils n'ont rien.

**M. Tissot.-** Il y en a qui ne veulent pas en prendre. J'ai eu ce cas.

**M. le Maire.-** Généralement, ce sont plutôt les jeunes, puisqu'ils se disent que la mutuelle ne sert à rien.

**Mme Delacroix.-** Toutes les mutuelles ne sont pas labellisées, loin s'en faut. Par exemple, dans une même compagnie d'assurance, certaines sont labellisées et d'autres non, sachant que les labellisées sont plus chères. En l'espèce, la participation proposée est intéressante, mais si tu ne proposes que 15 euros, cela ne vaut pas le coup de changer.

**M. le Maire.-** Tout à fait. Désormais, nous en aurons peut-être davantage qui voudront avoir des contrats labellisés.

**M. Tissot.-** Je voulais surtout signaler que le budget que nous présentons pour le personnel comprend la hausse de trois points de cotisation, laquelle nous coûte tout de même 66 000 euros, et il y en a encore pour deux ans, avec une petite augmentation de 65 000 et de 70 000 euros.

**M. le Maire.-** Nous devons toujours être à environ 47 ou 48 %, donc si vous voulez avoir la proportion, il ne faut pas partir de 9,7 millions, parce que des transferts ont été réalisés. Jadis, le SICTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) était dedans, puisque c'était la Commune qui collectait, qui devait représenter à peu près 600 000 euros. À une époque, nous avons également transféré la cotisation aux sapeurs-pompiers, qui a été déduite du versement. Les sapeurs-pompiers, cela représente peut-être 300 000 euros.

Ainsi, pour faire la proportion, savoir ce que représente le chapitre 12, c'est-à-dire les salaires, par rapport au budget de la Ville, toutes choses égales par rapport au calcul précédent, il faut diviser 5 230 000 par 10,6 millions. Cela fait 49 %, donc nous sommes en dessous de 50 %.

**M. Tissot.-** Nous finissons par les grandes tendances et les chiffres clefs du budget primitif. L'autofinancement brut révisionnel s'élève à 680 000 euros, et ce en étant très prudent, puisque nous n'avons pas mis de subventions. Nous sommes au même niveau que l'année dernière,

ce dont nous pouvons nous prévaloir.

Si vous n'avez pas d'autres questions, nous allons passer aux budgets annexes.

Pour ce qui est du budget Eau, Monsieur le Maire vous a tout expliqué par rapport à la taxe que nous allons donner à l'Agence de l'Eau, donc je vous informe simplement que le tarif de l'eau n'a pas changé.

**M. le Maire.**- Depuis une éternité.

**M. Tissot.**- Vous avez la fameuse redevance de performance de 12 500 euros, je ne la réexplique pas.

Je rappelle que ce que nous sortons en bénéfice sur l'eau potable est automatiquement réinvesti.

En ce qui concerne le budget Production d'électricité, je n'ai rien de particulier à dire sur les dépenses de fonctionnement, mais je précise tout de même que nous partons sur une base de 170 000 euros en hydraulique et de 20 000 euros en solaire, comme ce que nous devrions avoir cette année. Nous sommes à 144 000 euros et il reste les mois de novembre et décembre pour atteindre 190 000 euros.

S'agissant des dépenses d'investissement, nous avons une révision de la génératrice et de la boîte de transfert au niveau de la Centrale de la Roche, pour 100 000 euros, ce qui n'est pas rien.

**M. le Maire.**- Nous aurions dû le faire en 2025, parce que c'est tous les 10 ans et que la boîte de transfert avait 10 ans, mais elle n'avait pas le nombre d'heures qui le justifiait, raison pour laquelle nous avons décalé d'une saison sans obérer de difficultés sur cette boîte de transfert, qui avait encore largement les heures pour tourner un an de plus.

**M. Tissot.**- Je rappelle également que nous sommes dans la pose des panneaux photovoltaïques sur les Ateliers municipaux, nous en payerons une partie cette année.

Nous avons inscrit 31 700 euros en emprunt à souscrire, mais je pense que nous ne le ferons pas.

Concernant le budget Restaurant municipal, il y a un peu moins en alimentation puisque l'école de Cize s'est retirée, mais rien de particulier par rapport à cela. Les repas sociaux représentent un encaissement de 382 000 euros, les repas scolaires de 130 000 euros et les autres repas de 280 000 euros. Le self fonctionne bien, il est bien géré. Les gens sont contents, nous avons beaucoup de retours positifs.

Il y a une subvention d'équilibre que nous mettons chaque année : nous étions à 167 850 au BP 2025, nous sommes à 168 950 au BP 2026. Cela paye des repas scolaires qui ne sont pas payés entièrement. C'est le côté social de la Ville.

Enfin, nous avons mis un peu de matériel technique pour les cuisines, ce qui est normal.

S'agissant du budget Champa'Immo, je vous rappelle qu'il y a 27 garages, 15 appartements, trois appartements en cours d'aménagement (deux dans l'ancienne gare du tram et un dans le bâtiment du Rex) et quatre garages disponibles.

En fonctionnement, je n'ai rien de particulier à dire sur les dépenses et les recettes, donc

passons directement aux éléments intéressants, puisqu'il y en a de nouveaux. Nous pouvons remercier une nouvelle fois Monsieur Vuillemain pour son don. Nous avons l'idée de faire des travaux de construction pour faire cinq appartements. En face, nous vendrions une maison, avec un terrain derrière, et nous ferions un emprunt pour faire les nouveaux logements. C'est l'idée que nous avons pour l'instant, mais cela devra être concrétisé.

**M. le Maire.**- Oui, c'est un chiffre, il ne faut pas le prendre à la lettre. Ce serait donc cinq logements en duplex, des logements qui feraient environ 110 m<sup>2</sup>, dans l'ancien atelier. Nous manquons de logements à Champagnole.

**M. Tissot.**- Je n'ai rien d'extraordinaire à ajouter pour le Grand Parc. Nous allons bientôt aménager. Nous avons fait la demande de défrichement, mais cela prend du temps. Les ventes arriveront lorsque ce sera viabilisé.

C'est pareil pour le Bas d'Eclesches : nous avons mis 280 000 euros de travaux de viabilisation, qui seront compensés par les recettes.

En conclusion, que pouvons-nous dire du budget primitif 2026 ? La sobriété est respectée pour les dépenses de fonctionnement, avec 1 % d'augmentation. Les recettes de fonctionnement tiennent compte du PLF (Projet de Loi de Finances) de 2026, non voté à ce jour. Je ne sais pas si vous vous rendez compte, c'est assez dramatique et cela ne s'arrange pas. Je ne sais pas comment cela va se terminer. Pour ma part, je pense que nous allons partir sur une loi spéciale dans quelques jours, comme l'année dernière. C'est mon avis, je ne le vois pas autrement.

Comme l'a expliqué Monsieur le Maire, le programme d'investissement porte sur des investissements de fin de mandat, raisonnables et variés, qui n'engagent pas la future municipalité. Nous aurions pu mettre 8 millions d'investissement en disant : « Débrouillez-vous l'année prochaine ».

(Rires)

Je vous ai donc résumé le budget primitif. Je le redis, nous sommes très prudents.

Suite à cette présentation, je vais passer au vote des sept budgets.

**M. le Maire.**- Demande d'abord s'il y a des questions.

**M. Tissot.**- Avez-vous des questions ? (*Néant*)

**M. le Maire.**- Nous n'allons tout de même pas voter un budget en l'absence de questions !

Votons le budget maintenant, ce qui nous permettra d'intervenir et de commencer nos investissements dès début janvier. Nous pourrions le faire autrement, mais il faut dépenser 25 % du budget de l'année précédente. Il vaut mieux avoir voté le budget.

Nous allons le voter, mais nous avons effectivement beaucoup d'incertitudes. Néanmoins, au regard de la prudence de nos grands argentiers, nous ne pouvons qu'avoir de bonnes surprises. Nous ne sommes donc pas inquiets en votant le budget de cette manière, c'est ce que je veux dire.

**M. Tissot.**- S'il n'y a pas de questions, je vous propose de voter les sept budgets en une fois.

**M. le Maire.**- Oui, faisons les sept d'un coup.

**M. Tissot.**- Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

Nous n'avons pas tout à fait fini, nous devons voter les taux d'imposition.

**M. le Maire.**- Je vais tout de même faire une remarque. Je voudrais remercier l'ensemble du Conseil municipal, parce qu'il n'est pas courant de voter un budget à l'unanimité. Nous en discutons avant en Commission Urbanisme, tout est discuté dans les commissions. Nous essayons – nous sommes là pour ça – de travailler pour tous les Champagnolais, donc nous avons des dépenses mesurées et qui sont dans l'intérêt de tous. Je pense que peu de communes votent le budget unanimement, parce qu'il y a toujours des points d'achoppement. Nous n'en avons pas, c'est bien. Je pense que nous travaillons tous pour aller dans le même sens. Cela me convient parfaitement, c'est très bien comme cela.

Je remercie donc la minorité de travailler avec nous dans les commissions afin que nous puissions voter ces budgets à l'unanimité.

**M. Cuevas.**- C'est ce que nous avons dit depuis le départ. Quand on travaille ensemble et en bonne logique, il n'y a aucune raison que l'on vote contre.

**M. le Maire.**- Exactement.

**Mme Delacroix.**- C'est peut-être aussi plus simple d'avoir un budget voté à l'unanimité lorsque les finances sont saines plutôt que lorsqu'il y a des problèmes financiers et des coupes franches.

**M. le Maire.**- Effectivement, les coupes franches font mal.

**Mme Delacroix.**- S'il faut prendre des décisions comme diminuer le personnel, c'est moins évident.

**M. le Maire.**- Vous avez remarqué qu'excepté le rond-point qui n'en est pas un, il n'y a pas eu d'argent alloué aux liaisons douces pour l'instant, mais cela viendra dans le budget supplémentaire. Nous avons demandé à l'association Champagnole à Bicyclette – nous leur avons remis le dossier d'étude réalisé par le cabinet de Quentin Gavazzi – de nous donner leurs préférences. Nous savons qu'il faut passer ce mauvais rond-point, mais nous verrons les priorités avec la décision modificative qui se prendra au printemps. Ils travaillent actuellement sur ce point dans leur association. Nous allons donc collaborer avec eux pour avoir un réseau qui serve, qui passe dans les bons endroits.

C'était la dernière remarque sur l'investissement que je voulais faire.

**M. Tissot.**- Nous devons maintenant voter les taux d'imposition 2026, qui sont inchangés depuis 2006, soit depuis 20 ans.

Avez-vous des questions ? (*Néant*)

Je passe donc directement au vote.

**M. le Maire.**- Avez-vous vu dans le journal d'hier ou d'aujourd'hui, ou peut-être de lundi, le problème des taxes foncières en France ? Ils disaient qu'elles avaient augmenté de 40 à 85 % dans certaines villes. L'as-tu vu, Philippe ?

**M. Cuevas.**- Oui, je l'ai aperçu.

**M. le Maire.**- C'est phénoménal, lorsque nous, nous arrivons à tenir depuis 2006. Je précise que c'était à l'occasion de la caserne des pompiers, c'est pour cela qu'il y a eu une augmentation. Je n'ai pas eu le temps de fouiller cet article ni de calculer l'augmentation régaliennne des services de l'État sur les bases pour savoir à combien nous étions exactement à Champagnole, mais il y a eu 85 % d'augmentation sur certaines communes, surtout les grandes. Il vaut mieux vivre à la campagne !

(Rires)

**M. Tissot.**- Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour ce budget 2026, plutôt serein.

**M. le Maire.**- Merci à François et son équipe de nous avoir sortis tous ces chiffres. Ce n'est pas ton dernier budget, mais ton avant-dernier, semble-t-il. Le dernier ? Non ! Tu es tellement bien ici !

Merci à Pascal et à toute la Commission Finances d'avoir préparé ce budget, merci d'avoir travaillé ce budget efficacement, comme tous les ans.

**M. Tissot.**- C'est très agréable de travailler avec l'équipe de François, ils sont efficaces. Je le soupçonne de préparer le meilleur budget depuis 25 ans.

(Rires)

\*\*\*\*\*

## **9. Garantie d'emprunt à la SCIC de HLM La Maison Pour Tous**

La SCIC D'HLM La Maison pour Tous sollicite la garantie de la Commune (à hauteur de 50 %, le solde étant garanti par le Conseil départemental du Jura) d'un emprunt d'un montant de 360 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la réhabilitation thermique (isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement des ballons d'eau chaude et installation d'une VMC) de 12 logements situés au 7, rue Jean Emonin et au 9, rue de Verdun dans l'immeuble « les Châtaigniers » à Champagnole.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Caractéristiques de la ligne du prêt : PAM Eco prêt (n° 180222)
- Ligne de prêt : identifiant 5694934
- Montant de la ligne de prêt : 360 000 €
- Commission d'instruction : 0 €
- Durée de la période : Annuelle
- Taux de période : 1,45 %
- TEG de la ligne de prêt : 1,45 %
- Durée totale du prêt : 25 ans
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : -0,25 %
- Taux d'intérêt : 1,45 %
- Périodicité : Annuelle
- Profil d'amortissement : échéance prioritaire (intérêts différés)
- Condition de remboursement anticipé volontaire : indemnité actuarielle sur

- courbe SWAP (J-40)
- Modalité de révision : DR
- Taux de progressivité des échéances : -0,5 %
- Mode de calcul et base de calcul des intérêts : équivalent 30/360

La garantie de l'emprunt est accordée à hauteur de 50 % pour le remboursement du prêt d'un montant total de 360 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 180222 constitué d'une ligne de prêt.

La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Pour information, au 31 décembre 2025, le montant du capital restant dû sur les emprunts de La Maison Pour Tous garanti par la Ville s'élève à 7 648 681 euros (hors prêt n° 180222).

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir garantir le contrat de prêt n° 180222 signé électroniquement le 4 novembre 2025 entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SCIC D'HLM La Maison pour Tous dans les conditions susvisées.

**M. Tissot.-** Il s'agit de travaux de réhabilitation thermique, ce qui est très important par les temps qui courrent.

Ils nous sollicitent, comme d'habitude, pour un prêt de 360 000 euros, avec un taux de 1,45 %. Ils ont des taux de 1,45 %, parce que c'est le taux du Livret A -0,25, donc c'est plutôt sympathique.

**M. le Maire.-** C'est le Livret A qui finance.

**M. Tissot.-** Tout à fait, mais -0,25, je trouve que c'est bien.

Pour résumer la délibération, même si nous n'avons pas de sous, nous devons payer.

Avez-vous des questions ?

**M. le Maire.-** Il faut espérer que la Maison Pour Tous ne fasse pas faillite.

**M. Tissot.-** S'il n'y a pas de questions, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

---

### **Questions diverses**

**M. le Maire.-** Je vous avais dit la dernière fois que nous passerions un photoreportage sur les travaux de la Cité Javel, pour que vous voyiez ce que sont devenus tous ces IPN et pourquoi

vous avez voté des travaux supplémentaires.

Flavien, je te laisse commenter.

*(Une présentation est diffusée en séance)*

**M. Delfau.**- Au premier étage, vous avez les poutres et les poteaux mis en place. En attendant, l'ensemble de la structure est étayé. Les poteaux du premier étage reposent forcément sur les poteaux du rez-de-chaussée qui étaient existants, mais qui ont été renforcés. Sur cette travée, il a également fallu mettre des poteaux au sous-sol.

**M. le Maire.**- Cela va maintenant être solide ! Il y a de la ferraille.

**M. Delfau.**- Tout est relié, y compris le renforcement des dessus de fenêtres, qui étaient systématiquement fissurés lorsque nous avons enlevé le placo.

Au lieu de démonter les planchers, tout a été calé pour supporter les poutres en bois, qui n'étaient pas droites. Afin que les planchers soient droits, nous les recalons aussi. C'était prévu dans le marché, cela avait été identifié. Nous avons donc de grands niveaux, qui vont être cloisonnés pour accueillir les différentes structures.

**M. le Maire.**- Au premier étage, des cloisons étaient plus ou moins porteuses. Il fallait donc caler avant de démonter les cloisons et remonter les IPN avant d'enlever les câbles.

**M. Delfau.**- Vous voyez bien le système de cales au-dessus de la structure métallique.

**M. Grenier.**- Ce sont les poutres qui sont visibles ?

**M. Delfau.**- Oui, perpendiculaires.

**M. le Maire.**- Dans le sens de la longueur. C'est quand même une folie ! Ils ont mis des poutres dans le sens de la longueur du bâtiment. Maintenant, vous comprenez mieux pourquoi nous avons voté des avenants. Autrement, cela allait tomber.

Je précise que le dernier plafond est celui du troisième étage. On n'y va pas, donc nous n'aménageons pas. C'est en sous-pente, ce sont des espèces de dortoirs avec des lavabos qui servaient dans les années 70.

**M. Delfau.**- D'ici fin janvier, on ne verra plus la structure métallique.

**M. le Maire.**- Cela valait le coup de le montrer. Quand je vous disais que c'était la « cata », vous comprenez mieux. Au départ, cela n'était pas prévu. Nous ne pouvions pas deviner, il y avait les planchers et les plafonds, le bâtiment était occupé. C'est fait.

Au troisième étage, nous allons simplement mettre de la laine de roche, nous allons l'isoler et le condamner. Nous n'allons pas nous amuser à travailler en sous-pente et à isoler sous le toit. Nous avons assez sur les niveaux 0, 1 et 2.

Merci, Flavien, pour ces belles photos. Je vois qu'il faisait beau ce jour-là.

**M. Dussouillez.**- J'aime bien les fenêtres, cela met le bâtiment en valeur.

**M. le Maire.**- On me demande de plus en plus pourquoi les fenêtres sont bleues. Nous

avions le choix entre deux bleus très peu différents, nous avons choisi celui-là. C'est une décision de l'Architecte des Bâtiments de France. Avant, on mettait des fenêtres grises en PVC, mais il a voulu des fenêtres bleues métalliques. Ce sont des fenêtres de qualité.

**M. Delfau.**- C'est du double vitrage.

**M. le Maire.**- Nous avons effectivement été autorisés à mettre du double vitrage, ce qui n'est pas le cas à la Mairie. Nous avons des vitres coulées à plat, avec de la pâte qui venait de Hollande, fabriquées du côté de Bordeaux. La moitié arrivait cassée, ils ne savaient pas s'ils auraient assez de pâte à verre pour nous refaire des vitres fabriquées comme au XIX<sup>e</sup> siècle. Cela a coûté « bonbon » ! C'était une exigence de la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Ici, c'était les exigences de l'Architecte des Bâtiments de France. Ils ont tous pouvoirs.

Ainsi, si on vous pose une question sur le bleu, répondez que c'est le choix de l'Architecte des Bâtiments de France, qui n'est ni discutable ni négociable. Il a dit : « C'est comme ça et c'est tout ».

Merci, Flavien.

Avez-vous des questions diverses ? (*Néant*)

Comme c'est le dernier Conseil municipal de l'année – le dernier Conseil municipal du mandat sera le prochain –, nous allons tous trinquer ensemble, mais je vais d'abord vous donner les dates des vœux. Les vœux au personnel auront lieu le mercredi 7 janvier à 18 heures 30 ; les vœux à la population et aux associations auront lieu le samedi 10 janvier à 11 heures.

**M. Grenier.**- Aurons-nous un mail récapitulatif ?

**M. Dussouillez.**- Oui, vous recevrez un mail.

**M. le Maire.**- Vous allez également recevoir mes vœux, la date du 10 janvier sera indiquée ; le personnel recevra mes vœux, la date du 7 janvier sera indiquée, ainsi que les retraités et les associations. Les vœux à la population et aux associations sont regroupés le samedi.

**M. Cuevas.**- Ce sont souvent les mêmes.

**M. le Maire.**- Tout à fait.

Merci à vous d'être venus. Prenons le verre de l'amitié.

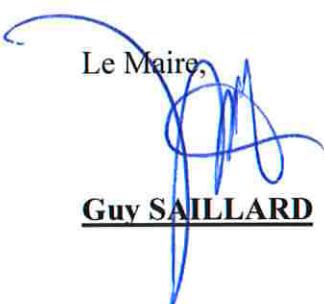
*Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures 35.*

Le Secrétaire de Séance,



**Sébastien BONJOUR**

Le Maire,



**Guy SAILLARD**